

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3924

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	(en euros)
Immigration et asile	59 000 000	0	
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>59 000 000</b>		0
<b>SOLDE</b>		<b>59 000 000</b>	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Immigration et asile	34 000 000	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	34 000 000	0	0
<b>SOLDE</b>	34 000 000		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF pour 2025, cet amendement vise à renforcer les moyens de la mission « Immigration, asile et intégration », à hauteur de 59 M€ en autorisations d’engagement et de 34 M€ en crédits de paiement sur le programme « Immigration et asile ».

Le présent amendement augmente ainsi les crédits consacrés à l’action 03 « Lutte contre l’immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile », pour assurer le financement de la création de places en centres de rétention administrative.